

- Une recommandation proposant que le gouvernement des États-Unis mette en oeuvre un programme quinquennal de \$5 milliards pour faire la démonstration commerciale de techniques anti-pollution. Ces fonds seraient fournis conjointement par le gouvernement fédéral américain et par l'industrie privée. Un jury, qui serait dirigé par un représentant important du Cabinet américain, et auquel le Canada serait représenté, serait chargé de la supervision globale de ce programme de démonstration.
 - Une recommandation proposant que nos deux gouvernements mettent sur pied un groupe consultatif bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontière. Ce groupe permettrait de tenir des discussions et des consultations de premier niveau sur les questions liées à la pollution transfrontière.
 - Une recommandation proposant que le représentant du Cabinet américain à la tête du jury responsable du développement technologique et un représentant du Cabinet canadien agissent à titre de conseillers conjoints auprès du Président et du Premier ministre, lesquels devraient être disposés à intervenir personnellement de temps à autre.
 - Une recommandation proposant que les deux gouvernements passent en revue leurs programmes et leur législation en vigueur pour cerner les possibilités que leur offre la loi de répondre aux préoccupations écologiques que suscite la pollution atmosphérique transfrontière.
- Une recommandation proposant que les organismes envisageant d'apporter aux lois ou aux règlements des changements susceptibles de modifier le mouvement des polluants transfrontières signifient en temps opportun leur intention aux organismes de l'autre pays, par les voies diplomatiques.

Dans sa lettre d'envoi au Premier ministre, M. Davis félicitait M. Lewis pour sa coopération et sa compréhension pendant leurs discussions. «Reconnaissant les formidables obstacles placés sur notre chemin, M. Lewis et moi-même avons toujours tenté d'éviter les initiatives sensationnelles mais impraticables. Nous avons plutôt décidé de rechercher des domaines où des progrès réels pourraient être faits et où nos positions nationales respectives pourraient être rapprochées.»

**LETTRE DE L'HONORABLE
WILLIAM DAVIS, ENVOYÉ
SPÉCIAL EN MATIÈRE DE
PLUIES ACIDES, AU
PREMIER MINISTRE,
LE 8 JANVIER 1986**

Monsieur le Premier ministre,

Ce fut pour moi un honneur de servir comme envoyé spécial du Canada en matière de pluies acides depuis ma nomination le 18 mars 1985. Je suis heureux de vous faire parvenir le Rapport conjoint des envoyés spéciaux sur les pluies acides, préparé par mon collègue américain, M. Drew Lewis, et moi-même. Il contient nos constatations et nos recommandations.